

Entretien des berges du Doubs - Convention avec l'Association Doubs Rivages

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon reste attentive à toutes les opérations susceptibles de préserver et d'améliorer le potentiel touristique que constitue le Doubs.

Dans ce cadre, elle soutient toutes interventions ponctuelles de nettoyage et d'entretien des berges de la rivière.

En 1995, la mission a consisté en l'entretien systématique établi sur l'année des 20 km de berges du Doubs (12 km en rive droite, 8 km en rive gauche), dans la traversée de la ville, pour un montant forfaitaire de 182 000 F.

Ces actions se sont inscrites dans une démarche d'activités et d'animations en direction de jeunes et d'adolescents issus des quartiers de la ville, avec l'appui de bénévoles et d'animateurs spécialisés.

Aussi, est-il proposé de renouveler ces actions en 1996, l'organisation matérielle et pédagogique étant toujours placée sous l'entière responsabilité de l'Association Doubs Rivages. La mission qui lui serait confiée consisterait en l'entretien systématique des 20 km de berges du Doubs (12 km en rive droite, 8 km en rive gauche), dans les secteurs des Prés de Vaux, de la Boucle et en dehors de la Boucle.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- se prononcer sur ce projet estimé à 100 000 F dont le financement sera assuré par un transfert de crédits figurant au 90/74.2312.84002.35000 au chapitre 92.74/6042.84002.35000,

- en cas d'accord, m'autoriser à signer la convention à intervenir avec l'Association Doubs Rivages.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, il en est ainsi décidé à l'unanimité.

Visa préfectoral du 1^{er} août 1996.